



Les riverains d'Acotz mobilisés contre une antenne de téléphonie.

Les habitants du quartier Acotz à Saint-Jean-de-Luz bloquent depuis hier matin le chantier d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile, installée à l'initiative des opérateurs de télécommunications Orange et SFR.

Ils s'appuient sur les études scientifiques internationales pour contester les effets sur la santé qu'aurait ce type de structure.

Pour contrecarrer le projet, ils ont monté une association, Acotz en alerte, affiliée à Robin des Toits, qui mène un combat global contre les installations de ce genre. La téléphonie mobile et ses antennes se retrouvent au cœur d'un débat sur les risques sanitaires. L'association a interpellé la mairie de Saint-Jean-de-Luz pour qu'elle stoppe le chantier. Une réunion aura lieu ce soir avec cette dernière. **Page 6**



Les riverains bloquent le chantier visant à monter une antenne-relais de téléphonie. **Nicolas MOLLO**

L'article en Page 6

Acotz refuse l'antenne de téléphonie mobile

Des riverains bloquent depuis hier le chantier et mettent en avant les risques sanitaires liés à ces antennes

Des riverains du quartier Acotz à Saint-Jean-de-Luz ont bloqué hier toute la journée le chantier d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile. Ceux-ci sont en colère et ont créé une association, "Acotz en alerte", affiliée au réseau "Robin des Toits", qui se bat dans l'hexagone contre l'installation d'antennes. Ils ont appris la mise en service de l'antenne, le 20 mars dernier, en constatant l'installation des premiers poteaux. Ils ont envoyé, la semaine dernière, une lettre au maire de Saint-Jean-de-Luz, Peyuco Duhart, dans laquelle ils lui demandent de suspendre les travaux. Hier matin, les travaux d'installation ont continué, alors qu'il avait été dit aux riverains que ceux-ci ne commenceraient qu'en mai. Immédiatement, ils se sont mobilisés sur le site. L'antenne est montée par les réseaux de téléphonie SFR et Orange et devrait être mise en service début mai. Les riverains contestent cette installation sur le plan paysager, alors que les premières maisons sont à 30 m.



Etudes internationales

Sur le plan sanitaire, les riverains s'appuient sur plusieurs études internationales pour refuser cette antenne. En effet, une simple visite sur le site de l'association Robin des Toits (www.robindestoits.org) permet d'appréhender l'ampleur du problème. Le rapport BioInitiative Working Group, réalisé en août 2007, réunit sur 600 pages un récapitulatif de 1500 travaux publiés dans des revues scientifiques. Il a été réalisé par des scientifiques, médecins, et chercheurs indépendants, experts en champs électromagnétiques.

Ses conclusions sont sans équivoque sur les émissions TTM (Type téléphonie mobile), regroupant la téléphonie mobile, le Wifi ; Wimax, UMTS ou Blue Tooth.

Des preuves de leur toxicité seraient apportées : effets génétiques des émissions sur les gènes et les protéines, effets génotoxiques avec des altérations irréversibles de l'ADN, déclenchement des protéines de stress, perturbation du système immunitaire, effets neurologiques, développement de tumeurs du cerveau, de cancers infantiles, de cancers du sein etc. Récemment, à l'Université de Clermont-Ferrand, des chercheurs ont prouvé, en aspergeant des tomates d'ondes électromagnétiques, que celles-ci régissaient en produisant une protéine de stress.

L'enquête Interphone, réalisée en 2007 dans 13 pays européens pointait chez les accros du mobile un risque deux fois plus élevé de cancer du cerveau. L'OMS concluait lui aussi à un lien de cause à effet dans les cancers des glandes salivaires. Des dizaines d'autres enquêtes menées par des sommités scientifiques qui paraissent toutes plus rigoureuses les unes que les autres, vont dans le même sens.

Robin des Toits précise qu'il existe une solution technique qui permettrait "de rendre compatible la téléphonie et la santé publique", en posant un seuil maximal d'exposition du public à 0,6V/m, une expérience réalisée avec succès à Valencia en Catalogne.

Procédures

De plus, les procédures légales n'auraient pas été respectées, puisque avant toute installation ou modification d'installation, une réunion de la population doit être obligatoire et contradictoire.

Les dossiers doivent comporter antenne par antenne, la fréquence et la puissance nominale. Les riverains d'Acotz, qui bloquent encore aujourd'hui le chantier, doivent rencontrer ce soir à 18h30 la mairie de St-Jean-de-Luz de laquelle ils espèrent bien voir annuler l'autorisation de construction de cette antenne relais.